RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 26750BAD-9492-89AC-8147-B074B7C920DE

A.D.R.D.S.
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1520 Avenue de Fonneuve
82000 MONTAUBAN
RCS MONTAUBAN 519 489 637

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier septembre,

Les associés de la Société **A.D.R.D.S.** (ci-après la « **Société** »), société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, divisé en 300 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société situé 1520 Avenue de Fonneuve 82000 MONTAUBAN, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Madame Armelle ALVES DE REGO, propriétaire de 60 parts sociales,
Monsieur Guillaume ALVES DE REGO, propriétaire de 75 parts sociales,
Monsieur Serge ALVES DE REGO, propriétaire de 60 parts sociales,
Madame Angeline ALVES DE REGO, propriétaire de 75 parts sociales,
La Société ALVES FRERES, propriétaire de 30 parts sociales
Représentée par Monsieur Guillaume ALVES DE REGO, en sa qualité de Président

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit "règlement eIDAS".

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Serge ALVES DE REGO**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur Guillaume ALVES DE REGO et de Madame Angeline ALVES DE REGO en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Serge ALVES DE REGO, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Docusign Envelope ID: 26750BAD-9492-89AC-8147-B074B7C920DE

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de la Société,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Serge ALVES DE REGO de ses fonctions de gérant notifiée le 1er septembre 2026 à chacun des associés, et décide de nommer pour une durée illimitée, en qualité de nouveaux gérants, à compter du 1er septembre 2026 :

Monsieur Guillaume, Laurent, Francis, Mathieu ALVES DE REGO,
Né le [redacted] à [redacted]
Demeurant [redacted]

ET

Madame Angeline, Claudine, Michèle ALVES DE REGO,
Née le [redacted] à [redacted]
Demeurant [redacted]

Monsieur Guillaume ALVES DE REGO et Madame Angeline ALVES DE REGO exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guillaume ALVES DE REGO et Madame Angeline ALVES DE REGO déclarent qu'ils acceptent les fonctions de gérant et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Docusign Envelope ID: 26750BAD-9492-89AC-8147-B074B7C920DE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été électroniquement signé par les associés et les dirigeants au travers du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du code civil.

Serge ALVES DE REGO
Gérant associé démissionnaire

Signé par :
[redacted]

Armelle ALVES DE REGO
Associée

Signé par :
Armelle ALVES DE REGO
D51184E1675A4AC...

Angeline ALVES DE REGO
Associée
« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Signé par :
Angeline ALVES DE REGO
CFEA60712A92425...

Guillaume ALVES DE REGO
Associé
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Signé par :
Guillaume ALVES DE REGO
CEB2325C63244B3...

La société ALVES FRERES
Associée
Représentée par Monsieur Guillaume ALVES DE REGO

Signé par :
[redacted]
CEB2325C63244B3...